



## Départs en retraite massifs dans la fonction publique à l'horizon 2022

En Languedoc-Roussillon, la fonction publique n'est pas plus présente qu'ailleurs en France hors Île-de-France, mais elle est un élément important de l'économie régionale avec un emploi salarié sur quatre. À l'horizon 2022, 36 600 agents publics partiront à la retraite, soit un agent sur six. Dans un contexte de réforme territoriale et du remplacement partiel des fonctionnaires d'État partant à la retraite, assurer un service public de qualité pour une population en forte croissance et vieillissante constitue un enjeu de politique publique. En matière de ressources humaines, se posent les questions de renouvellement du personnel et de transmission des compétences. Si les départs sont plus nombreux pour les agents de catégorie C, une part plus importante d'agents de catégorie A sera touchée. La fonction publique territoriale sera particulièrement concernée par les départs en retraite de cadres, qui seront plus fréquents que dans les autres fonctions publiques, d'État et hospitalière.

Ludivine Barnaud, Insee

Avec 220 400 agents au 31 décembre 2012, l'emploi dans la fonction publique représente plus d'un salarié sur quatre en Languedoc-Roussillon, contre environ un sur cinq en France métropolitaine hors Île-de-France (*figure 1*). Pour autant, la fonction publique n'est pas surreprésentée dans la région au regard de la population résidente. En effet, elle emploie près de 82 agents pour 1 000 habitants en Languedoc-Roussillon, taux d'administration (*définition*) dans la moyenne de province. Dans une région caractérisée par un déficit d'emploi salarié privé, en particulier dans les activités industrielles, l'emploi public occupe alors une place prépondérante dans l'emploi salarié.

répartissent géographiquement selon plusieurs logiques : découpage politique ou administratif, logique de

proximité à la population (*figure 2*). Les agents territoriaux sont relativement disséminés sur l'ensemble de la

### 1 Taux d'administration et part des agents de la fonction publique dans l'emploi salarié

Unités : effectif, % et ‰

	Nombre	Taux d'administration (% habitants)	Part dans l'emploi salarié total (%)
Population	2 700 300		
Emploi salarié total	822 000		
Languedoc-Roussillon			
Agents de la fonction publique d'État	91 100	33,7	11,1
Agents de la fonction publique territoriale	87 600	32,4	10,7
Agents de la fonction publique hospitalière	41 700	15,4	5,1
<b>Ensemble</b>	<b>220 400</b>	<b>81,6</b>	<b>26,8</b>
Province*			
Population	51 477 500		
Emploi salarié total	18 126 700		
Agents de la fonction publique d'État	1 812 600	35,2	10,0
Agents de la fonction publique territoriale	1 470 700	28,6	8,1
Agents de la fonction publique hospitalière	945 700	18,4	5,2
<b>Ensemble</b>	<b>4 229 000</b>	<b>82,2</b>	<b>23,3</b>
France métropolitaine			
Population	63 376 000		
Emploi salarié total	23 781 400		
Agents de la fonction publique d'État	2 372 300	37,4	10,0
Agents de la fonction publique territoriale	1 837 200	29,0	7,7
Agents de la fonction publique hospitalière	1 126 700	17,8	4,7
<b>Ensemble</b>	<b>5 336 200</b>	<b>84,2</b>	<b>22,4</b>

(\*) France métropolitaine hors Île-de-France

Note de lecture : en Languedoc-Roussillon, la fonction publique emploie 220 400 agents au 31 décembre 2012, ce qui représente 81,6 agents pour 1 000 habitants.

Sources : Insee, Recensement de la population 2012, Siasp 2012, Estimations d'emploi au 31 décembre 2012

### Une répartition des agents différenciée selon les versants

La fonction publique d'État et la fonction publique territoriale représentent chacun 90 000 emplois. La fonction publique hospitalière emploie deux fois moins d'agents avec près de 42 000 postes dans la région. Les agents de chacun des trois versants de la fonction publique (*définition*) se

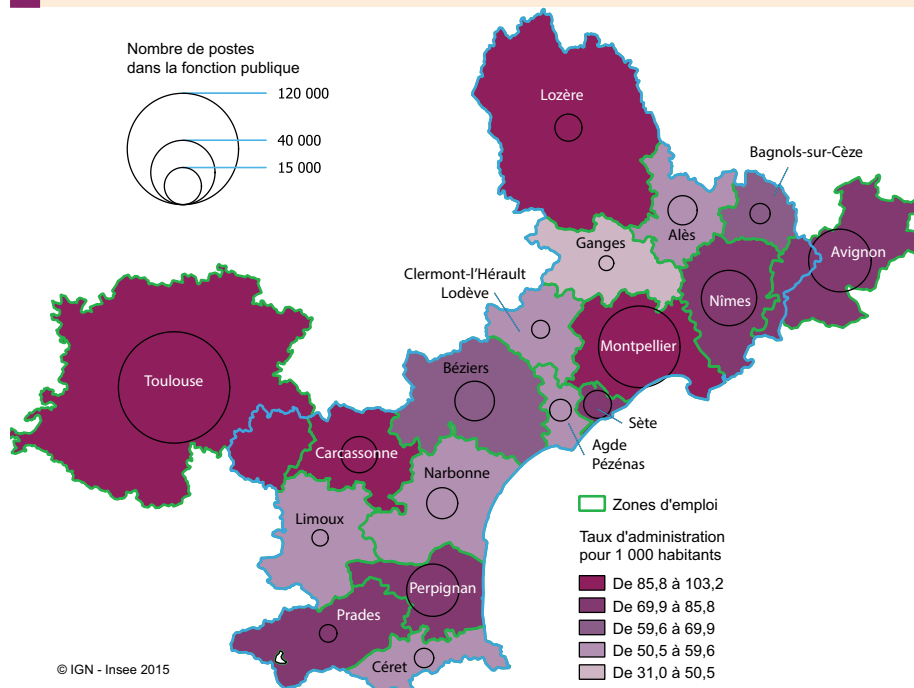
région avec une présence dans la quasi-totalité des communes (88 %). Les agents publics d'État, quant à eux, sont davantage regroupés dans les grandes villes, en raison de la présence des administrations déconcentrées de l'État. Ainsi, deux tiers des agents d'État travaillent dans l'une des dix communes les plus peuplées de la région, cette proportion étant d'un sur deux pour les agents territoriaux. Dans une logique de proximité du service public, les agents de l'État restent présents dans une large majorité des communes (64 %), notamment du fait des enseignants ou encore des forces de l'ordre.

Les effectifs de la fonction hospitalière sont concentrés dans 5 % des communes de la région, en raison de la carte sanitaire des établissements de santé et de la présence d'établissements de grande taille comme le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Montpellier. Plus de sept agents sur dix travaillent dans l'une des dix plus grandes communes de la région.

### Des communes plus fortement administrées

En Languedoc-Roussillon, les agents de la fonction publique territoriale sont plus nombreux qu'en province par rapport à la population : 32,4 agents pour mille habitants contre 28,6 %. Les communes y sont plus fortement administrées : la proportion d'agents communaux est de 16,9 agents pour 1 000 habitants, soit + 2,2 points par rapport au taux d'administration (définition) de la province (figure 3). Les communes de la région sont en moyenne plus grandes avec 1 750 habitants par commune contre 1 450 habitants en France de province. Or, plus une commune est peuplée, plus son nombre d'agents par ha-

## 2 L'emploi public par zone d'emploi (hors militaires)



Note : les zones d'emploi de Toulouse et d'Avignon s'étendent sur deux régions. Les informations relatives à ces zones concernent l'ensemble de la zone d'emploi.

Sources : Insee, Siasp 2012, Recensement de la population 2012

bitant y est important. En effet, les communes les plus grandes sont généralement dotées de services spécifiques supplémentaires tels que les services d'urbanisme ou encore de la culture.

Au-delà du lien avec la population résidente, l'attrait touristique de la région accroît la population présente et induit probablement un besoin supplémentaire de personnel dans les communes, par exemple pour l'entretien du littoral, les offices de tourisme ou encore pour la sécurité.

Par ailleurs, parmi les agents territoriaux de la région, ceux dont les fonctions relèvent de la sécurité sont particulièrement nombreux. Les agents de police municipaux sont notamment deux fois plus nombreux qu'en province, rapportés à la population résidente. Les agents s'occupant de la restauration scolaire ou de l'entretien des établissements scolaires (tels que les cuisiniers, magasiniers, agents d'entretien) sont également plus présents avec 1,2 agents pour 1 000 habitants, soit 25 % de plus qu'en province.

## 3 Agents de la fonction publique par versant

Unités : effectif, ‰

	Languedoc-Roussillon	Province*	Languedoc-Roussillon	Province*	Écart
	Nombre d'agents		Taux d'administration		
<b>Ensemble de la fonction publique</b>	<b>220 400</b>	<b>4 229 000</b>	<b>81,6</b>	<b>82,2</b>	<b>- 0,6</b>
<b>Fonction publique d'État</b>	<b>91 100</b>	<b>1 812 600</b>	<b>33,7</b>	<b>35,2</b>	<b>- 1,5</b>
<i>Éducation nationale, jeunesse et vie associative</i>	42 800	849 800	15,9	16,5	- 0,6
<i>Enseignement supérieur et recherche</i>	11 700	181 700	4,3	3,5	+ 0,8
<i>Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration</i>	10 100	185 400	3,7	3,6	+ 0,1
<i>Défense et anciens combattants</i>	7 400	238 500	2,7	4,6	- 1,9
<i>Budget, comptes publics et réforme de l'État</i>	5 300	101 800	2,0	2,0	0,0
<i>Travail, emploi et santé</i>	3 900	70 800	1,5	1,4	+ 0,1
<i>Écologie, développement durable, transports et logement</i>	3 100	65 100	1,1	1,3	- 0,2
<i>Justice et libertés</i>	2 800	57 400	1,0	1,1	- 0,1
<i>Alimentation, agriculture, pêche, ruralité et aménagement du territoire</i>	2 400	39 300	0,9	0,8	+ 0,1
<i>Autres ministères</i>	1 600	23 000	0,6	0,4	+ 0,2
<b>Fonction publique territoriale</b>	<b>87 600</b>	<b>1 470 700</b>	<b>32,4</b>	<b>28,6</b>	<b>+ 3,8</b>
<i>Commune</i>	45 500	754 300	16,9	14,7	+ 2,2
<i>Département</i>	13 800	238 700	5,1	4,6	+ 0,5
<i>Communautés (d'agglomération, de communes et urbaine)</i>	11 100	172 100	4,1	3,3	+ 0,8
<i>Centre communal d'action sociale</i>	5 600	58 600	2,1	1,1	+ 1,0
<i>Région</i>	3 300	66 600	1,2	1,3	- 0,1
<i>Syndicats**</i>	3 100	61 300	1,1	1,2	- 0,1
<i>Service départemental d'incendie</i>	900	13 200	0,3	0,3	0,0
<i>Autres</i>	900	25 300	0,3	0,5	- 0,2
<b>Fonction publique hospitalière</b>	<b>41 700</b>	<b>945 700</b>	<b>15,4</b>	<b>18,4</b>	<b>- 3,0</b>
<i>Établissement d'hospitalisation</i>	37 800	833 000	14,0	16,2	- 2,2
<i>Établissement public local social et médico-social</i>	3 900	108 500	1,4	2,1	- 0,7

(\*) France métropolitaine hors Île-de-France

(\*\*) Les syndicats recouvrent les syndicats mixtes communaux, les syndicats intercommunaux à vocation unique et multiple (SIVU et SIVOM) et les autres.

Sources : Insee, Recensement de la population 2012, Siasp 2012

Enfin, la plus ou moins grande présence de services publics pourrait aussi dépendre des besoins spécifiques des populations, en particulier dans le domaine social pour la région Languedoc-Roussillon qui présente une forte précarité. Les collectivités territoriales de la région emploient proportionnellement plus de contrats aidés : 3,4 % des emplois de la fonction publique territoriale sont des contrats aidés contre 2,4 % en moyenne de province. Outre les communes, les communautés (d'agglomération, de commune et urbaine), les centres communaux d'action sociale et les départements sont également plus fortement administrés, mais ce dans une moindre mesure.

### Une moindre présence d'agents publics hospitaliers et d'État

Les agents de la fonction publique hospitalière sont moins nombreux qu'en moyenne française hors Île-de-France par rapport à la population résidente : 15,4 ‰, soit 3 points de moins qu'en province. Avec une forte représentation du secteur privé dans le système de santé, le paysage sanitaire de la région Languedoc-Roussillon est atypique comparé à l'échelon national.

Concernant la fonction publique d'État, le nombre d'agents rapporté à la population y est également en deçà du taux de province : 33,7 pour mille habitants contre 35,2 ‰. Cet écart provient pour l'essentiel d'une moindre présence d'agents rattachés au ministère de la Défense et des anciens combattants dans la région. Le Languedoc-Roussillon accueille notamment moins de militaires par rapport à son nombre d'habitants que la moyenne de province (- 1,1 point).

### Des départs à la retraite massifs à l'horizon 2022

Avec 36 600 agents de plus de 55 ans en Languedoc-Roussillon en 2012, soit un agent sur six qui partirait à la retraite d'ici 2022, le non-remplacement partiel des fonctionnaires

d'État continuera à affecter l'organisation de la fonction publique de la région dans les dix années à venir. Dans un contexte de baisse d'effectifs et de réforme territoriale, l'enjeu en termes de politiques publiques est de pouvoir assurer un service public satisfaisant une population croissante mais aussi vieillissante dans la région. La problématique des départs massifs en retraite n'est pas spécifique à la région du Languedoc-Roussillon mais elle y est plus marquée avec 17 % d'agents de plus de 55 ans contre 16 % en province.

En outre, les agents de la fonction publique du Languedoc-Roussillon étant concentrés dans les dix plus grandes communes de la région, ces dernières seront fortement exposées à ce défi démographique. La seule commune de Montpellier observera 9 300 départs à la retraite d'ici 2022 dont plus de la moitié dans la fonction publique d'État.

À ces questions de politique publique s'ajoutent des enjeux relevant des ressources humaines, à savoir le renouvellement des agents publics, la transmission des compétences et l'accompagnement des agents en fin de carrière. Les administrations employant localement peu de personnes, par exemple les communes ayant pour seul agent public une personne de plus de 55 ans, seront particulièrement touchées. Cette situation concerne 12 % des communes de la région ayant des agents relevant de la fonction publique territoriale, contre 1 % pour la fonction publique d'État. La fonction publique hospitalière n'est pas concernée par cette problématique d'agents isolés puisque ses agents sont regroupés dans peu de communes comparativement aux agents des autres fonctions publiques.

Les enjeux de transmission de compétences seront importants, notamment concernant les postes à responsabilités ou à haute technicité, généralement occupés par des agents de catégorie A. En effet, près d'un sur cinq (18 %) sera parti à la retraite à l'horizon 2022, soit plus de 12 100 départs dans la région. Concernant les agents de catégorie B et C, ils seront 16 %, avec 6 400 agents de catégorie B et 17 600 agents de catégorie C.

### Départs en retraite de plus d'un agent de catégorie A sur quatre dans la territoriale

L'ampleur des départs d'agents de catégorie A diffère entre la fonction publique territoriale et celle d'État, avec des problématiques distinctes. Dans la fonction publique territoriale, si 8 % des agents sont de catégorie A, taux le plus faible des versants de la fonction publique, plus d'un quart d'entre eux (27 %) partiront à la retraite dans les dix années à venir (figure 4). Au-delà de la question du renouvellement, se poseront les questions de la transmission des compétences et de l'organisation des fonctions d'encadrement.

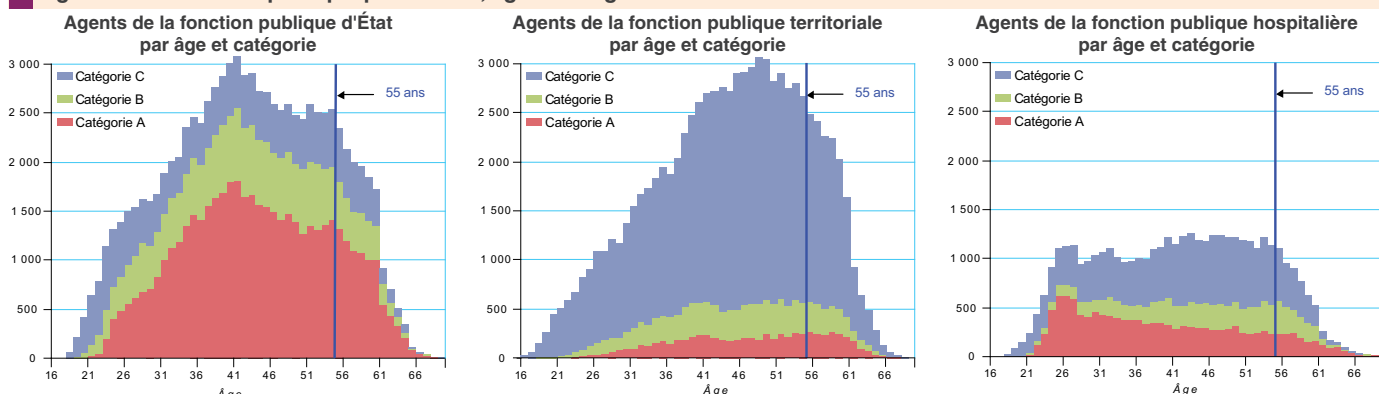
Dans la fonction publique d'État, plus de la moitié des agents sont de catégorie A (53 %). Cette différence avec la fonction publique territoriale s'explique au travers de la politique, dite de décentralisation, de transferts de missions de l'État vers les collectivités. Des services de l'État ont été rapprochés des collectivités territoriales dotées de nouvelles compétences.

Au sein des agents d'État de catégorie A, plus d'un agent sur six (18 %) partira à la retraite à l'horizon 2022. Compte-tenu du fort effectif de cette catégorie, 8 400 départs à la retraite sont à prévoir. Au-delà des aspects démographiques, la réforme territoriale impactera l'organisation de la fonction publique d'État, et probablement celle des agents de catégorie A.

### De moindres départs à la retraite dans l'hospitalier

La fonction publique hospitalière sera globalement moins concernée par les départs à la retraite que les autres versants, avec une proportion d'agents de plus de 55 ans plus faible (14 %). Par ailleurs, au sein de ce versant, la problématique démographique affectera particulièrement les agents de catégorie B, avec le départ d'un agent sur cinq d'ici 2022, même si cette catégorie n'y est pas majoritaire. ■

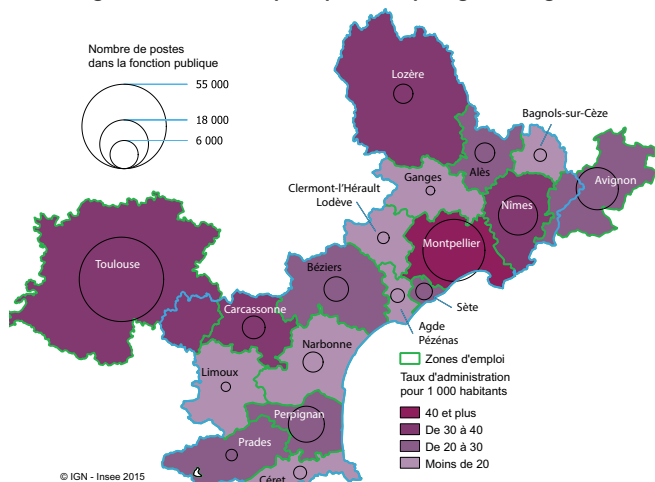
#### 4 Agents de la fonction publique par versant, âge et catégorie



Source : Insee, Siasp 2012



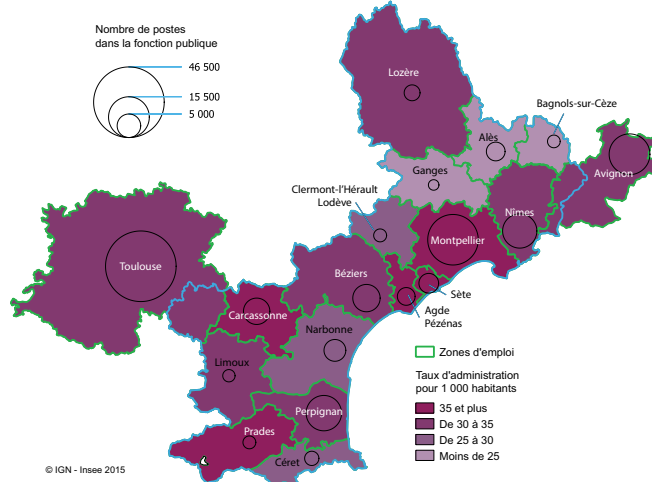
Agents de la fonction publique d'État par âge et catégorie



Note : les zones d'emploi de Toulouse et d'Avignon s'étendent sur deux régions. Les informations relatives à ces zones concernent l'ensemble de la zone d'emploi.

Sources : Insee, Siasp 2012, Recensement de la population 2012

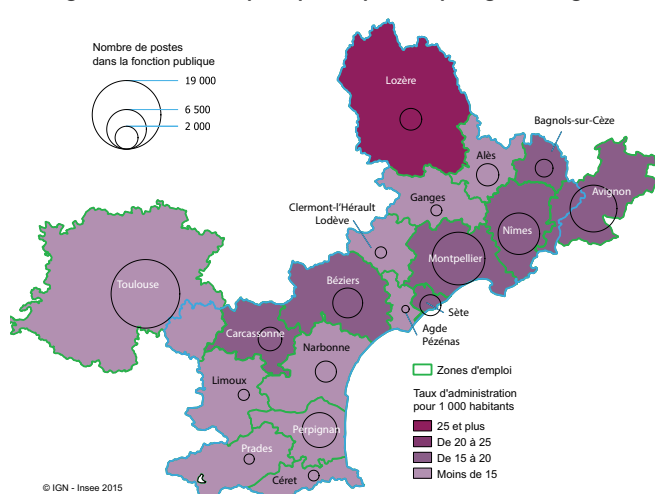
Agents de la fonction publique territoriale par âge et catégorie



Note : les zones d'emploi de Toulouse et d'Avignon s'étendent sur deux régions. Les informations relatives à ces zones concernent l'ensemble de la zone d'emploi.

Sources : Insee, Siasp 2012, Recensement de la population 2012

Agents de la fonction publique hospitalière par âge et catégorie



Note : les zones d'emploi de Toulouse et d'Avignon s'étendent sur deux régions. Les informations relatives à ces zones concernent l'ensemble de la zone d'emploi.

Sources : Insee, Siasp 2012, Recensement de la population 2012

Définitions

Le périmètre de la **fonction publique** renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lesquels le recrutement est effectué sur la base du droit public. Sont ainsi compris les opérateurs d'État de droit public, les contrats aidés, les militaires.

La fonction publique se décompose en trois **versants** : la fonction publique d'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT), et la fonction publique hospitalière (FPH). Le périmètre de chacun des versants s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Les définitions, concepts et périmètres relatifs aux agents des trois versants de la fonction publique sont précisés dans « Sources et Méthodes » sur insee.fr.

Le **taux d'administration** est le nombre d'agents de la fonction publique pour 1 000 habitants. Ce calcul est réalisé sur le champ des emplois principaux de la fonction publique.

Le **poste principal au 31 décembre** d'un agent est le poste actif et non annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité et non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants.

Sources

Le **système d'information sur les agents des services publics (Siasp)**, produit par l'Insee à partir de 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique.

Dans le cadre de cette étude, seuls les postes principaux finaux sont retenus, c'est-à-dire les postes à la fois actifs et non annexes (volume de travail suffisant en termes de rémunération, de nombre d'heures et de durée d'emploi), au 31 décembre de l'année 2012 et au lieu de travail.

Pour en savoir plus

- Sénigout E., « L'emploi dans la fonction publique en 2013 », *Insee Première* n°1544, avril 2015
- Baradji E., Dorothée O., « L'emploi dans les trois versants de la fonction publique en 2012 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, DGAFP, édition 2014
- Barnaud L., Dotta D., « Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées : une fonction publique en pleine mutation dans une nouvelle région », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n°20, octobre 2015
- Dotta D., « Les ressources de l'emploi public face aux mutations », *Insee Analyses Midi-Pyrénées* n°27, octobre 2015



Insee Languedoc-Roussillon

274, allée Henri II  
de Montmorency  
CS 27464  
34064 Montpellier Cedex 2

Directeur de la publication :

Christian Toulet

Rédaction en chef :

Magalie Dinaucourt

ISSN 2416-9625

© insee 2015